

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

28 novembre 2018

Début du Conseil 20 h 00

Nombre de Conseillers : **13**

Nombre de Conseillers Présents de 20 h 00 à 21 h 15 : **11**

Nombre de Conseillers Présents de 21 h 15 à 23 h 30 : **10**

Votants : **12**

Présents : Jérôme SOURSAC, Christian POZZA, François GUILLE, Joëlle DE BARALLE, Gaëlle LAFARGUE, Sébastien ABADIE, Morgane MAUREL (jusqu'à 21 h 15), Nicolas VERDIER, Sylvie MAZET, Franck VALETTE, Bernard JULLIE

Absents excusés : Christophe ESTUBE, Vanessa GROSSEAU. Morgane MAUREL (après 21 h 15)

Monsieur ESTUBE donne tout pouvoir à Monsieur SOURSAC pour tout vote lors de la séance.

Madame MAUREL donne tout pouvoir à Monsieur JULLIE (pour tout vote après son départ à 21 h 15)

Secrétaire de séance : M. Bernard JULLIE

La séance est ouverte à 20 h 00

M. Le Maire demande s'il y a des remarques relatives au conseil précédent.

Nous passons à la signature du compte rendu.

M. Le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour :

- Délibération pour le choix de la Banque avec laquelle nous contracterons le prêt pour la réalisation de la STEP. La proposition est acceptée.

Mme Maurel demande que le conseil commence par le point ALAE/ Ecole, car elle devra partir avant la fin pour des raisons personnelles.

1 – Point sur l'école et le centre de loisirs

M. Le Maire s'adresse à Mme Maurel et lui demande de parler de l'ALAE/ALSH.

Mme Maurel fait part à l'ensemble du conseil de la nécessité d'un échange constructif sur la façon de gérer et d'étudier les sujets concernant la structure. En effet, il semble que depuis quelques mois, un flou sur la gestion de la structure soit apparu.

Dès la remarque terminée, nous entamons un dialogue parfois passionné, mais tout autant constructif, au cours duquel tous les malentendus et les interrogations quant au fonctionnement actuellement constaté depuis environ 3 mois, sont évoqués et analysés.

Chacun fait part de ses ressentis pour permettre au conseil de clarifier le mal être ressenti par la commission.

A l'issue de ce dialogue et des multiples échanges dans lesquels tous les présents ont pu s'exprimer et demander des éclaircissements il ressort la conclusion ci-dessous qui sera appliquée dès le lendemain.

Afin de faciliter et optimiser les échanges, la clarté des prises de décisions sur les sujets concernant la structure, la communication,... il est souhaité que les Directrices et le personnel concernés, s'adressent directement à la commission école, par mail, et envoient obligatoirement en copie les questions ou sujets posés à M. Le Maire.

Seule la commission doit étudier et traiter les demandes.

Quelles que soient leur importance, les solutions qu'elle proposera seront transmises à M. Le Maire et un compte rendu sera fait en conseil municipal qui suivra.

Pour les sujets importants, l'étude précise, motivée et justifiée sera proposée en conseil, afin de la soumettre à son approbation et pouvoir être appliquée après les modifications éventuellement apportées et actées par ce dernier.

Cette proposition convient à tous les présents et sera donc appliquée dès le 29 novembre 2019.

Mme Maurel est chargée de transmettre l'information par mail aux Directrice ALAE et Ecole.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

Mme Maurel quitte la séance, comme elle avait prévenu dès son arrivée au conseil. (21h 15) et donne pouvoir à Monsieur JULLIE.

Nous continuons le sujet ALAE/ALSH/ Ecole.

- M. Le Maire rappelle que Mme Saint Martin, cuisinière a annoncé sa demande de disponibilité d'un an, à compter du 1° janvier 2019.

Nous devons faire face à son remplacement pour 3 jours avant les vacances de Noël, et ensuite à partir du 1° janvier 2019.

En effet, M. Jullié précise, que cette année, vue le calendrier des vacances, et les réponses de présences possibles des enfants, le centre de loisirs sera fermé pendant les vacances de Noël.

La commission se charge d'étudier le recrutement d'un CDD de restauration pour l'ensemble Péri et extra-scolaire de 30 h hebdomadaires, pour le 1° janvier 2019.

La rentrée scolaire étant le lundi 7 janvier 2019.

L'offre d'emploi sera faite et les candidatures reçues seront examinées avec attention.

- Suite à l'intervention et les remarques faites par Mme NAUGE (DDSSCP) sur la non-conformité de l'encadrement sur certaines plages horaires de l'ALAE, M. Le Maire demande où en est la réflexion, sur l'opportunité de recruter un Agent d'animation supplémentaire pour la structure.

La commission va réfléchir sur le sujet et fera très rapidement une proposition applicable dès la rentrée de janvier 2019. Tous les cas possibles seront examinés.

2 – Délibération pour le choix de l'entreprise, Lot n°2 pour la réalisation de la STEP

M. Le Maire explique dans le détail, comment s'est déroulée l'analyse des dossiers des différents candidats. Il donne les précisions qui ont conduit au classement envoyé avant le conseil et présentés pendant la réunion. Après un petit échange et réponses aux questions posées par certains élus, le choix de l'entreprise proposé est :

OFFRE FINANCIERE SOLUTION DE BASE APRES NEGOCIATION					
	<i>ESTIMATION</i>	<i>MONTANTS RENSEIGNES DANS MEMOIRE COMPLEMENTAIRE</i>			
	<i>MOE</i>	<i>ITREN</i>	<i>MAANEO</i>	<i>SERPE</i>	<i>CAPRARO</i>
MONTANT € HT	286 000 €	289 999,00 €	310 894,90 + 1 175 = 312 069,90 €	315 000 + 3 456 = 318 456 €	321 381,20 + 2 950 = 324 331,20 €
Ecart avec le moins disant	- 3 999,00 €	0,00 €	+ 22 070,90 €	+ 28 457 €	+ 34 332,20 €
NOTE SUR 40	-	40,00	37,17	36,43	35,77
Rang	-	1^{er}	2nd	3^e	4^e

<i>Critères de notation</i>	<i>ITREN (82)</i>	<i>MAANEO (31)</i>	<i>CAPRARO (46)</i>	<i>SERPE (33)</i>
<i>Prix Note/ 40</i>	40	37,17	35,77	36,43
<i>Technique (délai compris) Note / 60</i>	46,50	46	42,50	46,25
NOTE FINALE SUR 100	86,50	83,17	78,27	82,68
NOTE FINALE SUR 20	17,30	16,63	15,65	16,54
CLASSEMENT FINAL	1^{er}	2nd	4^e	3^e

A titre d'information, sur la base du synoptique de fonctionnement pressenti :

	<i>ITREN</i>	<i>MAANEO</i>	<i>CAPRARO</i>	<i>SERPE</i>
<i>NOTE FINALE SUR 100</i>	86,50	83,09	nc	82,57
<i>NOTE FINALE SUR 20</i>	17,30	16,62	nc	16,51
<i>CLASSEMENT FINAL</i>	<i>1er</i>	<i>2nd</i>	<i>nc</i>	<i>3e</i>

ITREN de Verdun sur Garonne.

Nous passons au vote :

OUI à l'unanimité des présents

Les autres entreprises seront prévenues du choix, selon les modalités légales et dans les délais impartis et imposés par le système.

M. Le Maire profite de l'instant, pour informer le conseil, que contrairement à ce qui avait été prévu, la reprise de l'assainissement par la Communauté de Communes, ne se fera pas avant 2026, et ce, suite aux nouvelles contraintes fixées par l'Etat.

L'assainissement restera donc en régie, et sur un budget autonome comme actuellement.

3 – Délibération pour autoriser M. Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour le développement du réseau.

M. Le Maire nous rappelle qu'il est obligatoire de délibérer, pour qu'il puisse déposer une demande de subvention pour la réalisation du réseau.

Nous passons au vote :

Oui à l'unanimité des présents

4 – Délibération pour le choix de la banque avec laquelle on fera l'emprunt pour la réalisation de la nouvelle STEP.

M. Le Maire avait envoyé à tous les conseillers les propositions des banques susceptibles de nous accorder un prêt de correspondant à l'importance des travaux.

Ceci afin de permettre à chacun de préparer les questions et d'éventuellement se positionner.

M. Le Maire présente les différents tableaux et explique les contraintes et avantages liés à chaque offre.

Après un petit échange, les membres présents du conseil, votent.

Proposition :

Crédit Agricole qui est le plus avantageux pour la commune.

Emprunt de 710 000 € sur 15 ans avec mensualités, au taux de 1,60 %.

Vote : oui à l'unanimité des présents.

5 – Réforme de la gestion des listes électorales, proposition d'un délégué de l'Administration et d'un délégué TGI auquel s'ajoute un élu qui n'est ni Maire, ni Adjoint.

Pour l'élu : M. Nicolas VERDIER (*de par sa position sur les résultats aux élections*).

Pour les 3 personnes Administration et pour les 3 personnes TGI, un conseil extraordinaire sera fait pour valider les propositions des listes, et des points à traiter avant le 31 décembre, dans une dizaine de jours.

6- Délibération pour le recrutement d'un Agent recenseur.

Du 17 janvier au 16 février 2019, aura lieu le recensement de la commune.

Pour cela, nous devons recruter un Agent recenseur. Cette personne, majeure doit être disponible pour passer dans toutes les maisons du village, afin d'avoir toutes les informations qui permettront de déterminer la population, et ce, au plus près de la réalité.

Nous fixons le montant de sa rémunération à 1000 € et celle de l'agent coordonnateur à 300 € pour sa disponibilité (renseignements, mise à jour, accompagnement administratif...).

Le nom de l'Agent recenseur sera proposé en conseil extraordinaire.

7- Délibération pour l'ouverture d'un poste de rédacteur en promotion interne, le cas échéant, sur la commune.

M. Le Maire rappelle l'importance du travail et de l'utilisation des compétences dans tous les secteurs (administratif, budget, état civil...) de la secrétaire sur la commune. Il rappelle, qu'à elle seule, elle couvre tous les secteurs individualisés dans les grandes communes.

Afin de lui permettre de faire évoluer sa carrière, si c'est possible, et selon les postes ouverts dans le département, il propose que soit créée l'ouverture d'un poste de rédacteur, qui lui serait attribué si elle remplit les conditions imposées par la loi.

La proposition est soumise au vote :

Vote : oui à l'unanimité des présents.

8- Délibération : Primes et bons d'achats pour les personnels municipaux.

Après un rappel demandé à M. Jullié sur la représentation des primes IFSE et CIA instaurées après délibération en 2017, et sur les montants possibles, le conseil municipal décide :

- La prime IFSE des personnels titulaires reste inchangée pour l'année écoulée 2018.
- La prime CIA qui viendra en complément, sera d'un montant permettant à tous les titulaires d'avoir une prime globale de 300€. (EX: si un Agent titulaire avait eu une prime annuelle IFSE d'un montant de 70 €, la prime CIA sera alors de 230 € pour cette année).
- Ce choix est motivé par la nécessité d'équité maximale entre tous les personnels selon leur statut.

Pour les Agent stagiaires ou contractuels, rentrés en fonction avant le 30 octobre 2018, un bon d'achat de 100 € sera attribué.

Pour les Agents entrés en fonction après la date ci-dessus, un bon d'achat de 50 € sera attribué.

M. Jullié fera la mise à jour administrative avec la secrétaire.

Vote : oui à l'unanimité des présents.

9- Délibération pour la mise en place de prestations d'action sociale pour les Agents des collectivités territoriales.

M. Le Maire présente la nécessité de créer des prestations d'action sociale pour les Agents des collectivités territoriales.

Cette obligation a été signifiée par la Préfecture et doit faire l'objet d'une délibération avant la fin de l'année 2018.

Après un petit échange, permettant à chacun que cela peut être comparé aux comités d'entreprises existant dans le privé, nous décidons, vu la rapidité avec laquelle cette prestation doit être mise en place, de nous fixer pour l'instant à des actions sociales relatives aux événements familiaux (naissances, mariages, PACS, décès,...). Ces actions peuvent bien entendu évoluer et faire l'objet d'avenants selon que les propositions soumises pourront être assumées par le budget de la collectivité.

M. Jullié est chargé de faire une proposition pour ce qui est relatif aux événements familiaux pour le prochain conseil extraordinaire.

Vote : oui à l'unanimité des présents.

3 – Divers :

Suite à un petit échange, les membres présents décident que la vente des terrains du lotissement municipal commencera lorsque nous connaîtrons la date de fin des travaux de la STEP.

M. Le Maire propose que la date de la cérémonie des vœux soit le dimanche 13 Janvier à midi, selon le même fonctionnement qu'en 2018.

M. Le Maire demande que la commission du bulletin municipal, fixe la date approximative de parution. Après échange sur les disponibilités des membres la commission, il est décidé que le bulletin municipal sortira durant le 1° trimestre 2019.

M. Le Maire fait part de la dégradation du chauffage Climatiseur de la mairie. Cuve à gaz percée. Nous devons remplacer le matériel dégradé. Une déclaration à l'Assurance a été faite. La décision de remise en état est votée à l'unanimité par le conseil.

M. Le Maire fait part du devis sur les portes de fermeture du local poubelle. Le montant est de 3894,96 € TTC. Suite à un échange technique avec la commission travaux, M. Le Maire doit voir l'entreprise CREALU pour analyser certains points et éventuellement changer certains éléments.

M. Pozza précise qu'avec les employés, ils ont regardé les possibilités de pose des illuminations de Noël pour le village. Il demande si on le laisse continuer, après avoir présenté le plan d'installation. Le conseil décide de le laisser continuer et terminer avec les Agents municipaux.

Fin de conseil : 23 h 30

Un conseil extraordinaire comme annoncé dans le compte rendu aura lieu en décembre 2018.

Le prochain conseil 10 janvier 2019.